



**SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT**

## **NOTICE D'INFORMATION AUX LOCATAIRES**

### **CONCERNANT LE REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET LA MEDIATION DES LITIGES DE CONSOMMATION**

#### **1- LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

SDH CONSTRUCTEUR, responsable de traitement, traite les données de ses locataires au titre de la loi n°48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948 sur les rapports locatifs, de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et notamment au titre des articles L.441 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation. Les données traitées sont obligatoires sauf mention contraire et nécessaires au respect des obligations légales de SDH CONSTRUCTEUR tenant à la gestion locative et son suivi, la gestion de l'accession à la propriété, la gestion des réclamations et des demandes du locataire, le contentieux locatif, la sécurité, la tranquillité et la jouissance paisible des lieux, la gestion des accès aux immeubles, la gestion technique du patrimoine, la prospection commerciale, la réalisation d'enquêtes obligatoires, de diagnostics, de reporting et de statistiques.

Les données des locataires et des personnes composant leur foyer sont traitées par les services gestionnaires de SDH CONSTRUCTEUR, et pour ce qui les concerne ses sous-traitants et des tiers habilités par la loi tels que les partenaires sociaux, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS).

Les données sont conservées jusqu'à 5 ans à compter de la fin du bail ou jusqu'à 5 ans à compter du recouvrement des sommes dues ou décision de justice concernant le recouvrement de sommes dues ayant force de chose jugée, le cas échéant. Certaines données peuvent être conservées davantage conformément aux obligations légales (notamment 10 ans en matière fiscale).

SDH Constructeur s'engage, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), à prendre toutes les précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données des fichiers et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte et/ou accès par des tiers non autorisés préalablement.

Chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et d'effacement dans les conditions prévues dans le règlement 2016/679 du 27 avril 2016. Les personnes concernées disposent également du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel en cas de décès en application de la Loi pour une République numérique n°2016-1321 du 7 octobre 2016. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au délégué

à la protection des données de SDH CONSTRUCTEUR par email à [dpo@sdh-constructeur.fr](mailto:dpo@sdh-constructeur.fr) ou par courrier à destination du délégué à la protection des données, à SDH Constructeur - 4 et 6 rue Pasteur – BP 307 – 26003 VALENCE CEDEX, en accompagnant la demande de toute information permettant d'attester de l'identité du demandeur. Chaque personne concernée dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle relativement aux traitements de données mis en œuvre tel qu'indiqué précédemment ainsi qu'à l'exercice de ses droits s'y rattachant. En France, il s'agit de la CNIL.

## **2- LA MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION**

En application des dispositions des articles L 621-1 et suivants du Code de la Consommation, relatifs au processus de médiation des litiges de la consommation, vous pouvez saisir notre médiateur en cas de litige de la consommation qui n'a pu être résolu directement par une réclamation.

Votre demande doit être en lien avec votre bail et concerner les charges locatives, les services rendus, le niveau de loyer, un conflit de voisinage.

Le médiateur ne traitera pas les demandes qui n'entrent pas dans ces critères.

Pour se faire, il vous faut avoir adressé une réclamation écrite auprès de nos services. A défaut de réponse ou de réponse vous satisfaisant, dans un délai d'un mois à réception de votre demande, vous pouvez saisir le médiateur sur le site internet [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ou par courrier postal à AME Conso, 11 Place Dauphine 75001 PARIS. Vous saisirez votre demande en précisant votre nom, vos coordonnées, vos références client et en décrivant le problème rencontré. Vous pourrez joindre toutes les pièces concernant le litige. Le médiateur examinera votre demande. Si elle est recevable, le médiateur vous mettra en contact avec nous pour tenter de trouver un accord et régler le différend. Vous devez respecter une totale confidentialité sur les échanges pendant la médiation, ainsi que sur les accords conclus.